

2018 |  
23 |

**PLAN D'ACTION**

**POUR LA CROISSANCE** / **ET LES** / **TECHNOLOGIES**

**PROPRIÉTAIRES**

**VERS UNE ÉCONOMIE PLUS VERTE ET PROSPÈRE**

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN :

978-2-550-82120-5 (imprimé)

978-2-550-82121-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018.

# TABLE DES MATIÈRES

Mot du premier ministre .....	4	
Mot de la ministre.....	5	
Faits saillants.....	6	
Introduction.....	7	
Stratégies et plans d'action gouvernementaux en cours qui contribuent à l'économie verte .....	8	
Définitions, enjeux et tendances .....	9	
Énoncé de vision, fondements et objectifs stratégiques .....	11	
<b>Axe 1</b>	<b>Des entreprises plus vertes dans toutes les régions du Québec .....</b>	<b>12</b>
Objectif 1.1	Accélérer l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables par les entreprises .....	14
Objectif 1.2	Faciliter l'adoption des technologies propres par les entreprises et les organisations .....	18
<b>Axe 2</b>	<b>Des entreprises de technologies propres innovantes et à la conquête des marchés.....</b>	<b>22</b>
Objectif 2.1	Stimuler l'innovation dans les entreprises de technologies propres .....	25
Objectif 2.2	Favoriser la commercialisation des technologies propres.....	27
<b>Axe 3</b>	<b>Un environnement d'affaires favorable à la croissance et aux technologies propres.....</b>	<b>32</b>
Objectif 3.1	Mettre en place des conditions facilitant la croissance des entreprises .....	34
Objectif 3.2	Former une main-d'œuvre répondant aux besoins d'une économie verte .....	38
Objectif 3.3	Promouvoir une gouvernance efficace .....	41
Suivi et reddition de comptes .....		43
Conclusion.....		43
<b>Annexe 1</b>	<b>Tableau récapitulatif des investissements.....</b>	<b>44</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>Lexique .....</b>	<b>46</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>Processus de consultation.....</b>	<b>49</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>Politiques, stratégies et plans d'action .....</b>	<b>50</b>



## MOT DU PREMIER MINISTRE

Le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres réunit deux courants transformateurs : l'attachement des Québécois au développement durable et l'élan économique que connaît le Québec, avec un rythme de croissance et de création d'emplois qui en fait une locomotive de l'économie canadienne.

Le gouvernement propose ici une vision d'avenir qui consiste à orienter notre ambition de succès vers le verdissement de notre économie. Nous convions aussi les Québécoises et les Québécois à franchir un pas important sur le plan conceptuel en semant dans notre pensée économique et sociale l'idéal de la croissance propre.

Ce plan d'action n'est pas un geste isolé; il s'inscrit dans une démarche dont on pourrait même situer l'origine au choix historique de l'hydroélectricité, effectué à l'aube de la Révolution tranquille, et qui a placé notre société sur cette voie plus moderne que jamais de l'énergie renouvelable. Déjà, il y avait cette jonction entre ambition économique et patrimoine naturel.

De façon plus actuelle, ce plan d'action pour la croissance et les technologies propres se trouve en relation avec une dizaine de politiques récentes qui viennent paramétrer une relation plus harmonieuse entre l'activité humaine et la protection de l'environnement. Ainsi, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et la Politique de mobilité durable - 2030 sont parmi les orientations gouvernementales qui vont bénéficier d'une adoption plus générale des technologies propres.

Cette pièce importante de l'action de notre gouvernement s'est appuyée sur une participation généreuse de la société. Des consultations menées activement pendant un mois ont permis à 160 groupes, organisations, entreprises et particuliers de contribuer à la réflexion à travers une variété de plateformes et de forums, allant des rencontres individuelles aux formulaires en ligne et aux mémoires. Je remercie toutes les citoyennes et tous les citoyens qui se sont ainsi engagés envers un Québec plus vert et plus prospère.

**Philippe Couillard**

Premier ministre du Québec



## MOT DE LA MINISTRE

Le monde est engagé dans un mouvement irréversible vers une économie verte. Et le Québec est dans la course. Les transformations sont partout, rapides et de tous ordres, d'une startup à l'implantation d'un nouveau procédé dans une grande entreprise. Par les technologies propres, nous entendons tous les produits, services et procédés qui permettent de mesurer, de réduire ou de corriger des atteintes à l'environnement ou de diminuer les pressions sur les ressources naturelles. C'est une industrie en plein essor.

Le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres met en lumière cette nouvelle force économique pour le Québec. L'industrie de l'environnement et des technologies propres représente déjà 30 000 emplois au Québec et une activité économique de plus de 10 milliards de dollars. Ce sont surtout de petites entreprises, mais leur potentiel est énorme : les trois quarts d'entre elles sont actives sur la scène internationale et au moins 200 brevets d'invention sont détenus par des entreprises de ce domaine.

Avec ce plan d'action, nous voulons créer un contexte pour accélérer le développement de ce secteur et multiplier ses bienfaits sur le Québec. Car lorsque ce secteur grandit, l'activité économique peut aller de pair avec la réparation ou la restauration des milieux naturels. Les mesures prévues à ce plan d'action visent donc à accélérer le verdissement de notre économie. Nous voulons encourager l'adoption de technologies propres par les entreprises et les organismes publics; promouvoir des pratiques donnant vie à la croissance propre et à l'économie circulaire; stimuler l'innovation et le développement de nouvelles technologies propres; appuyer la commercialisation des innovations québécoises; et mettre en place un encadrement gouvernemental qui facilite la réalisation de ces objectifs et qui lance des signaux clairs aux marchés en faveur d'un choix de produits, de services et de pratiques d'affaires contribuant directement à ce mouvement inévitable vers une économie verte.

Nous sommes très fiers de présenter ce plan d'action pour la croissance et les technologies propres qui suit de peu la publication de la Stratégie numérique du Québec. On peut aisément y voir une continuité : les technologies numériques comme une incontournable méthode et les technologies propres comme un inévitable domaine d'application. Et nous avons une vision du progrès économique, social et environnemental.

**Dominique Anglade**

Vice-première ministre

Ministre de l'Économie, de la Sciences et de l'Innovation

Ministre responsable de la Stratégie numérique

# FAITS SAILLANTS

Le Plan d'action pour la croissance et les technologies propres (PACTP) est un plan d'action en



qui s'adresse principalement aux entreprises et qui vise :

à accroître la **compétitivité de l'économie québécoise** tout en réduisant son **empreinte environnementale**;

à faire **rayonner davantage les entreprises du Québec** contribuant à la **croissance propre sur les marchés locaux et internationaux**;

à augmenter la proportion d'entreprises québécoises qui mettent en œuvre des **pratiques d'affaires écoresponsables**, y compris l'**adoption de technologies propres (TP)**.

►►► Pour atteindre ces objectifs, les mesures et les actions du PACTP appuient :

l'adoption de pratiques d'**affaires écoresponsables**<sup>1</sup> et de TP par les entreprises de tous les secteurs d'activité;

la croissance de l'industrie des TP par l'**innovation** et la **commercialisation**;

la mise en place d'un environnement d'affaires **favorable à la croissance et aux TP**.

**Le PACTP dispose d'un cadre financier global de 147,5 M\$ sur cinq ans.**

<sup>1</sup> Dans le PACTP, la notion de « pratique d'affaires écoresponsable » est délimitée de façon à répondre principalement à un enjeu environnemental tout en améliorant la performance économique d'une entreprise. Elle engendre généralement des cobénéfices sociaux pour les employés et la communauté.

# INTRODUCTION

Plus de trente ans après l'adoption des principes du développement durable, plusieurs sociétés entament un virage vert afin de passer d'une économie traditionnelle basée sur une exploitation intensive en ressources naturelles à une économie verte. Pour les entreprises et les organisations, ce virage se traduit par l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de TP qui favorisent une plus grande compétitivité et la réduction de l'empreinte environnementale.

Le Québec se situe déjà favorablement dans ce courant mondial. Le PACTP 2018-2023 pose un nouveau jalon sur cette voie d'une économie plus performante, plus innovante et plus verte qui sera une source de nouvelles occasions d'affaires pour les entreprises de tous les secteurs d'activité.

Le PACTP 2018-2023 a été élaboré en concertation avec les parties prenantes et un comité-conseil composé d'experts externes dans les domaines de la croissance propre et des TP. Il se déploie en trois axes :

## PLAN D'ACTION POUR LA CROISSANCE ET LES TECHNOLOGIES PROPRES



# STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION GOUVERNEMENTAUX EN COURS QUI CONTRIBUENT À L'ÉCONOMIE VERTE<sup>2</sup>

- [Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022](#)
- [Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020](#)
- [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#)
- [Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020](#)
- [Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020](#)
- [Politique énergétique 2030](#) (et son plan d'action 2017-2020)
- [Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023](#)
- [Politique de mobilité durable 2030](#)
- [Plan d'action en électrification des transports 2015-2020](#)
- [Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023](#)
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (et son plan d'action)
- [Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés](#) (et son plan d'action 2017-2021)
- [Politique bioalimentaire du Québec 2018-2025](#)
- [Vision stratégique du développement minier au Québec](#)

2 Voir, à l'annexe 4, la liste exhaustive des stratégies et des plans d'action en cours ou en élaboration.

# DÉFINITIONS, ENJEUX ET TENDANCES

## Définitions

Les définitions suivantes sont utilisées dans le PACTP :

- **Croissance propre** : croissance économique durable et inclusive minimisant son empreinte environnementale et assurant la pérennité des ressources naturelles.
- **Économie verte** : selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources<sup>3</sup> ». Elle se caractérise notamment par un faible taux d'émission de carbone et une utilisation durable des ressources limitées, ce qui implique de nouvelles formes de création de richesse aux impacts environnementaux réduits (ex. : production d'énergie renouvelable, transports durables, économie circulaire, dépollution de l'environnement, etc.), à l'échelle tant locale que mondiale, comme nouveau moteur économique.
- **Technologies propres (TP)** : produits, services et procédés servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement, y compris ceux permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché<sup>4</sup>.

Un lexique plus exhaustif est disponible à l'**annexe 2**.

## Enjeux

Les sociétés recherchent l'amélioration de la qualité de vie de la population. Cet objectif permanent dépend d'un ensemble de facteurs économiques, environnementaux et sociaux souvent interdépendants. Une économie verte permet d'avoir un effet bénéfique et simultané sur chacun de ces facteurs.

Sur le plan économique, le principal enjeu est la compétitivité des entreprises, qui sont le fer de lance de la création de richesse. Pour maintenir leur compétitivité, les entreprises doivent accroître leur productivité en innovant dans toutes les facettes de leurs opérations afin de se démarquer et d'atteindre de nouveaux marchés.

Sur le plan environnemental, une relation de qualité avec la nature permet d'assurer l'accès à un environnement sain et la préservation des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures. En ayant le souci de réduire constamment leur empreinte environnementale, les entreprises et les organisations y contribuent.

Enfin, sur le plan social, l'économie verte favorise des interactions positives entre les entreprises, les citoyens et la communauté. Les entreprises ont alors à cœur le mieux-être d'une communauté où elles trouvent les talents, les clients et les ressources pour se développer. L'économie verte nourrit l'idée d'une responsabilité partagée permettant une croissance propre et inclusive.

Le PACTP répond à chacun de ces enjeux afin de contribuer à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens du Québec.

<sup>3</sup> Définition du Programme des Nations unies pour l'environnement. En ligne : <http://archive.ipu.org/splz-f/rio+20/rpt-unep.pdf>.

<sup>4</sup> Définition adaptée de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

## Tendances

Le marché mondial pour les TP, en forte croissance, pourrait atteindre jusqu'à 2 200 G\$ d'ici 2020<sup>5</sup>. Dans le secteur de l'énergie, l'innovation a contribué à réduire les coûts de production des énergies éolienne et solaire, qui sont aujourd'hui concurrentiels avec les coûts des énergies conventionnelles produites à partir d'hydrocarbures.

Dans ce mouvement, plusieurs États prennent le virage en faveur d'une économie verte à travers diverses initiatives. En voici quelques exemples :

- Le Royaume-Uni a adopté récemment trois politiques publiques interdépendantes visant un développement économique respectueux de l'environnement :
  - *A Green Future – Our 25 Year Plan to Improve the Environment*: cette politique vise à réduire les répercussions des activités économiques et de l'occupation du territoire et à engager le pays dans un processus d'amélioration de l'environnement, notamment en remédiant à des problèmes connus et en protégeant certaines ressources et certains territoires<sup>6</sup>.
  - *The Clean Growth Strategy – Leading the way to a low carbon future*: l'approche du Royaume-Uni se base aussi sur la mise en œuvre d'un plan ciblant la croissance économique propre, notamment en intervenant dans le secteur manufacturier, dans celui de l'énergie et dans celui des transports<sup>7</sup>.
  - *UK's Industrial Strategy*: en phase avec ces deux politiques, la stratégie industrielle du Royaume-Uni vise à favoriser l'innovation, à créer des emplois de qualité, à mettre à niveau les infrastructures publiques, à améliorer l'environnement d'affaires et à favoriser le développement local<sup>8</sup>.
- La Suède a adopté une feuille de route en économie circulaire pour la période de 2016 à 2025<sup>9</sup>.
- La France a elle aussi publié sa feuille de route en avril 2018, dont l'un des principaux objectifs est la réduction, d'ici 2030, de 30 % de la consommation de ressources, par rapport au PIB, liée à la consommation française<sup>10</sup>.
- L'Ontario a adopté, en 2016, une loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire et, en 2017, une stratégie sur l'économie circulaire<sup>11</sup>.
- Le Green Fiscal Policy Network et le rapport de 2015 de la Commission mondiale sur l'économie et le climat<sup>12</sup> notent de nombreux exemples de mesures écofiscales adoptées dans le monde en faveur d'une économie verte.

5 United Nations Environment Programme et International Institute for Sustainable Development. 2014. *Trade and Green Economy*, p. 5.

6 Gouvernement du Royaume-Uni. 2018. *A Green Future: Our 25 Year Plan to Improve the Environment*.

7 Gouvernement du Royaume-Uni. 2017. *The Clean Growth Strategy: Leading the way to a low carbon future*.

8 Gouvernement du Royaume-Uni. 2017. *UK's Industrial Strategy*.

9 Sitra. 2017. *Finnish Road Map to a Circular Economy 2016-2025*.

10 Gouvernement français, ministère de la Transition écologique et solidaire. 2018. *50 mesures pour une économie 100 % circulaire*.

11 Gouvernement de l'Ontario. 2017. *Stratégie pour un Ontario sans déchets: vers une économie circulaire*.

12 Commission mondiale sur l'économie et le climat. 2015. *Seizing the global opportunity: partnerships for better growth and a better climate*. En ligne: [www.newclimateEconomy.report](http://www.newclimateEconomy.report).

# ÉNONCÉ DE VISION, FONDEMENTS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

## Énoncé de vision du plan d'action

Le Québec s'inscrira résolument dans le mouvement mondial irréversible vers une économie verte et inclusive. À cette fin, l'économie québécoise sera renforcée par une innovation sociale et technologique tournée vers la préservation de l'environnement et la compétitivité des entreprises, qui pourront mieux saisir les nouvelles occasions d'affaires sur les marchés québécois et internationaux. De plus, la société québécoise sera mobilisée pour accélérer un changement de culture vers la croissance propre.

Au cours des cinq prochaines années, les entreprises québécoises seront accompagnées de façon proactive et structurée dans le développement et l'implantation de TP ainsi que dans leurs démarches d'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables.

## Fondements du plan d'action

- Un plan d'action évolutif qui pourra être ajusté au cours de sa mise en œuvre.
- Des mesures ciblées et complémentaires avec les stratégies et plans d'action existants au gouvernement du Québec.
- Un financement à effet levier avec les partenaires privés et publics du gouvernement du Québec, notamment le gouvernement fédéral.

## Objectifs stratégiques

- Accroître la compétitivité de l'économie québécoise tout en réduisant son empreinte environnementale.  
**CIBLE:** le développement de cet indicateur sera effectué en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dans le cadre de la mesure « Observatoire de l'économie verte »<sup>13</sup>.
- Faire rayonner davantage les entreprises du Québec contribuant à la croissance propre sur les marchés locaux et internationaux.  
**CIBLE:** Atteindre 3 G\$ de ventes par les entreprises de TP et de biens et services environnementaux en 2023<sup>14</sup>.
- Augmenter la proportion d'entreprises québécoises qui mettent en œuvre des pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de TP.  
**CIBLE:** augmentation de 20 % d'ici 2023<sup>15</sup>.

13 Un exemple d'indicateur pourrait être la productivité totale des matières.

14 Cible projetée à partir des données de 2015 de l'Enquête sur les biens et services environnementaux de Statistique Canada (tableau CANSIM 153-0301).

15 Cette cible est estimée à partir du taux d'entreprises ayant mentionné avoir réalisé un projet ou une action de développement durable au cours des deux dernières années, évalué à 56 % d'après un sondage réalisé en 2017.



**DES ENTREPRISES**

**PLUS VERTES DANS**

**TOUTES LES RÉGIONS**

**DU QUÉBEC**

**1**

**AXE**

L'axe 1 vise l'ensemble des entreprises afin qu'elles améliorent simultanément leur compétitivité et leur bilan environnemental. Il se déploie en deux objectifs :

- ▶ Accélérer l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables par les entreprises.
- ▶ Faciliter l'adoption des TP par les entreprises et les organisations.

## Constats au Québec

### Portrait

6 % des entreprises utilisent des technologies vertes de pointe<sup>16</sup>.

10 % des entreprises québécoises mentionnent être exemplaires dans l'intégration de critères de développement durable dans le choix de leurs fournisseurs et 8 % dans la gestion de leurs matières résiduelles<sup>17</sup>.

On observe une augmentation constante du nombre de projets de symbiose industrielle répertoriés depuis 2013<sup>18</sup>.

### Forces

Organisations leaders dans les services de développement durable pour les entreprises.

Présence de leviers d'investissement (fonds fiscalisés, capital de risque, etc.).

Masse critique d'entreprises de divers secteurs d'activité pouvant adopter des TP.

### Défis

Manque de mobilisation des services d'accompagnement, d'outils et d'information pour l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables.

Difficulté d'obtenir du financement auprès des institutions financières pour l'acquisition de TP en raison de risques perçus, d'un délai de récupération pouvant être plus long ou de leur processus décisionnel.

Technologies mieux connues souvent privilégiées par les entreprises utilisatrices à cause des risques financiers, perçus ou réels, associés aux nouvelles TP.

16 ISQ. 2016. *L'utilisation des technologies de pointe dans les entreprises au Québec: rapport d'enquête*, p. 27.

17 Québec, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Sondage réalisé en 2017.

18 Dix-neuf projets de symbiose industrielle répertoriés en mai 2018 sur le site Web de Synergie Québec. Il ne s'agit pas d'un portrait exhaustif.

## Objectif 1.1

# Accélérer l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables par les entreprises

## Mesures 1 et 2

### Fonds écoléader : soutien aux entreprises écoresponsables en essor

Une majorité d'entreprises considèrent comme incontournable la transition vers l'économie verte, mais elles rencontrent des difficultés quand vient le temps de passer à l'action. Les trois principaux freins mentionnés par les PME sont le manque de temps, la difficulté d'accès aux aides financières et le manque d'expertise<sup>19</sup>.

Actuellement, les entreprises désirant améliorer leur bilan environnemental se trouvent devant une offre de services qui gagnerait à être mieux structurée et plus disponible dans l'ensemble des régions du Québec. De plus, certaines pratiques d'affaires ne sont pas suffisamment appuyées, comme l'approvisionnement responsable, l'écoconception de produits et la gestion environnementale.

### Mesure 1

#### Accompagnement pour l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables

Cette initiative, qui consiste en une démarche intégrée et structurante visant l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de TP par les entreprises présentes sur le territoire québécois, a pour objectifs :

- la réduction de l'émission de polluants, dont les gaz à effet de serre (GES), et de l'intensité dans l'utilisation des matières premières et de l'énergie ;
- l'adoption de TP ;
- l'augmentation de la recyclabilité et de la durée de vie des produits, notamment par l'écoconception ;
- l'approvisionnement écoresponsable ;
- toute autre activité améliorant la performance environnementale et économique.

Le MESI réalisera cette initiative en collaboration avec :

- [le Fonds d'action québécois pour le développement durable \(FAQDD\)](#), qui agira à titre de coordonnateur national ;
- [le Centre québécois de développement durable \(CQDD\)](#), qui agira à titre d'animateur d'un réseau d'agents de développement de l'économie verte ;
- [Écotech Québec](#), qui agira à titre de conseiller en TP.

Un réseau d'agents de développement de l'économie verte permettra de joindre les entreprises de toutes les régions du Québec directement dans leur milieu. Ce réseau renforcera la synergie entre les acteurs sur le terrain et orientera les entreprises qui souhaitent mieux cibler leurs besoins et les ressources disponibles pour l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables ou de TP. Cet accompagnement régional se déploiera

<sup>19</sup> Québec, MESI et MDDELCC, *op. cit.*

en partenariat avec les fournisseurs de services spécialisés dans le domaine de l'économie verte.

## Mesure 2

### Financement pour l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables

Une enveloppe de financement sera administrée par le FAQDD afin d'appuyer des projets qui contribuent à mobiliser les entreprises pour l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et d'initiatives préparatoires à l'implantation de TP. Le financement offert sera complémentaire aux autres sources de financement disponibles.

Les entreprises pourront ainsi bénéficier d'une aide financière adaptée et flexible leur permettant d'être accompagnées dans leurs démarches de développement durable.

#### Objectifs spécifiques

- Orienter, former, accompagner et financer les entreprises en matière d'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et d'initiatives préparatoires à l'implantation de TP.
- Réduire les principaux freins quant à la participation des entreprises québécoises au virage vers une économie verte.

#### INDICATEUR

**Nombre d'entreprises rejointes.**

**CIBLE:** 50 000 d'ici 2023.

#### INDICATEUR

**Valeur des dépenses réalisées par les entreprises rejointes pour l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables, y compris l'adoption de TP.**

**CIBLE:** 30 M\$ d'ici 2023.

Cas à succès

#### PME durable 02



PME Durable 02 est un projet piloté par le CQDD qui vise à améliorer la performance des entreprises du Saguenay-Lac-Saint-Jean en les aidant à mieux se situer face aux nouvelles attentes du marché et des grands donneurs d'ordres en matière de développement durable. En 3 ans, cette initiative a permis de joindre directement plus de 1 250 décideurs et dirigeants de la région par le biais de 16 conférences; de former 38 conseillers en entreprise sur le développement durable; de déployer 5 programmes de formation-coaching auprès de 77 entreprises; et de rejoindre des milliers de gestionnaires grâce à plus de 100 articles et autres nouvelles publiés par le CQDD et rediffusés par les 30 organismes de développement économique partenaires du projet.

#### Initiative complémentaire

#### Plan d'action de développement durable (PADD) 2016-2020 du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)

Le PACTP permettra de renforcer la mise en œuvre du PADD du MESI. Parmi les initiatives qui pourront être réalisées en complémentarité avec les agents de développement de l'économie verte, notons l'Accompagnement-conseil stratégique<sup>MC</sup>. Cette intervention-conseil vise à fournir aux entreprises un prédiagnostic de leurs principales fonctions, un plan d'action en conséquence et un suivi de la mise en œuvre de ce plan. Ce service, auquel le développement durable a été intégré au cours de l'année 2018, est offert par l'ensemble des directions régionales du MESI.

## Mesure 3

### Soutien à l'essor de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités<sup>20</sup>. Elle comprend notamment l'écoconception de produits et services, les symbioses industrielles, l'économie de fonctionnalité, la logistique inversée, la réparation et l'entretien.

Les avantages de l'économie circulaire sont nombreux. Elle permet de créer des emplois locaux et de stimuler l'innovation, tout en aidant à réduire l'écart grandissant entre la disponibilité des ressources et la demande croissante des entreprises et des consommateurs. De plus, elle a pour effet de rendre l'économie plus résiliente face à la volatilité des prix des matières premières et de l'énergie, et face aux risques d'interruption de l'offre sur le marché.

Toutefois, le virage vers l'économie circulaire est complexe. Il demande la transformation des modes de consommation et de production. Les parties prenantes concernées sont à la fois multiples et diversifiées. De plus, les solutions structurantes mises au point dans ce domaine seront issues de collaborations non traditionnelles requérant des politiques publiques cohérentes.

### Description de la mesure

La mesure comporte quatre volets visant la réalisation d'initiatives structurantes et le développement de l'expertise en économie circulaire.

- Volet 1: L'élaboration et l'adoption de la feuille de route québécoise en économie circulaire pour 2020.
- Volet 2: La réalisation d'un projet pilote portant sur l'intégration d'outils de traçabilité et d'optimisation logistique dans les démarches d'écologie industrielle. Ce projet pilote est une collaboration entre le [Réseau Environnement, RECYC-QUÉBEC](#) et l'[Institut d'innovation en logistique du Québec](#).
- Volet 3: L'octroi d'une aide financière à l'[Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire \(EDDEC\)](#) pour coordonner le développement des outils nationaux nécessaires au déploiement de l'économie circulaire à court terme.
- Volet 4: La réalisation d'appels de projets thématiques prioritaires pour le Québec portés par des promoteurs du milieu pour stimuler l'essor de l'économie circulaire dans un secteur d'activité ou sur un territoire.

### Objectifs spécifiques

- Développer l'expertise québécoise en matière d'économie circulaire.
- Appuyer des projets structurants en économie circulaire au bénéfice des entreprises du Québec.

#### INDICATEUR

**Adoption de la feuille de route en économie circulaire pour le Québec.**

**CIBLE:** adoption en 2019-2020.

#### INDICATEUR

**Nombre de projets portés par secteurs d'activité et par territoires pour stimuler l'essor de l'économie circulaire.**

**CIBLE:** 35 projets d'ici 2023.

<sup>20</sup> Source : Pôle de concertation québécois sur l'économie circulaire.

Cas à succès

**Loop**

Parmi les projets soutenus par RECYC-QUÉBEC en 2016, LOOP a reçu un appui financier pour installer une nouvelle ligne de production de jus directement dans l'usine qui l'approvisionne.

En 2018, l'entreprise prévoit sauver 525 tonnes de fruits et de légumes rejetés par l'industrie alimentaire. De plus, l'entreprise évitera l'émission de 419 tonnes de GES tout en réduisant son empreinte en eau de 329 millions de litres. La pulpe résiduelle obtenue lors de la fabrication des jus est ensuite donnée à des fabricants de nourriture pour animaux de compagnie.

**Initiative complémentaire****Collaboration avec RECYC-QUÉBEC et Transition énergétique Québec**

Le Plan d'action sur la gestion des matières résiduelles 2018-2022, élaboré sous la coordination de RECYC-QUÉBEC, accordera une place importante à la mise en œuvre d'initiatives contribuant à l'économie circulaire. Quant au Plan directeur 2018-2023 de Transition énergétique Québec (TEQ), il prévoit l'appui au déploiement de l'économie circulaire, notamment dans une perspective d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Afin d'assurer la cohérence des interventions gouvernementales, le MESI travaillera en concertation avec ces organismes. RECYC-QUÉBEC et le MESI poursuivront leur collaboration pour l'animation du Groupe interministériel sur l'économie circulaire, dont l'un des principaux mandats est d'orienter la création de la feuille de route québécoise en économie circulaire.

**Initiative complémentaire****Plateforme Web Québec Circulaire**

En 2018, le MESI a accordé une aide financière à l'[Institut EDDEC](#) afin de mettre au point la plateforme Web Québec Circulaire. Celle-ci servira de lieu d'échange de connaissances entre diverses parties prenantes de l'économie circulaire. Des outils de déploiement de l'économie circulaire y seront aussi accessibles gratuitement.

**Initiative complémentaire****Politique bioalimentaire 2018-2025**

L'économie circulaire s'inscrit dans les priorités de la [Politique bioalimentaire 2018-2025](#), qui contient deux pistes d'action visant notamment à réduire le gaspillage et les pertes alimentaires ainsi qu'à encourager l'économie circulaire<sup>21</sup>.

21 Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Politique bioalimentaire 2018-2025*, pistes d'action 3.4.6 et 3.4.7, p. 73.

## Objectif 1.2

# Faciliter l'adoption des technologies propres par les entreprises et les organisations

### Mesure 4

#### Appui aux projets d'investissement en technologies propres

L'acquisition d'une TP implique généralement un investissement important et un délai de récupération plus long. Dans ces circonstances, les entreprises peinent à obtenir le financement requis pour réaliser des projets visant à réduire leur empreinte environnementale.

Ainsi, l'accès au financement pour de meilleures conditions permettrait d'augmenter le nombre et l'importance de projets en TP, en plus d'en accélérer la réalisation. Bien qu'il existe des programmes de subvention ciblant des clientèles et des types de projets spécifiques (ex. : réduction de GES, gestion des matières résiduelles), il n'existe pas de mesure générale accessible à l'ensemble des projets visant à réduire l'empreinte environnementale des entreprises tout en améliorant leur compétitivité.

#### Description de la mesure

Par cette mesure, le MESI prévoit évaluer les modifications pouvant être apportées au programme ESSOR, géré par Investissement Québec, afin de mieux appuyer les projets d'investissements dans les TP.

La mesure pourrait permettre de bonifier l'appui pour deux types de projets d'investissement :

- les projets d'entreprises centrés sur la réduction de leur empreinte environnementale par l'implantation de TP;
- les projets d'entreprises centrés sur l'acquisition d'équipements de tout type dans le but de produire et de commercialiser des produits, des services et des procédés à faible empreinte environnementale, ou sur la réduction de l'empreinte de produits, de services et de procédés existants.

#### Objectifs spécifiques

- Favoriser les projets d'investissement en TP au Québec.
- Contribuer à réduire le délai de récupération des projets qui visent l'intégration de TP.

#### INDICATEUR

**Investissements totaux liés aux projets soutenus.**

**CIBLE:** 125 M\$ d'ici 2023.

#### INDICATEUR

**Taux de croissance de la valeur ajoutée des entreprises soutenues.**

**CIBLE:** taux supérieur à la moyenne du secteur manufacturier.

Cas à succès



### Carnot Réfrigération et Bell

Carnot Réfrigération a présenté sa TP à Bell lors d'une séance de maillage INNO+ organisé par Écotech Québec. Ensemble, la PME de Trois-Rivières spécialisée en réfrigération pour supermarchés et arénas et l'entreprise de télécommunications ont adapté la solution pour la climatisation des salles de serveurs.

La volonté de Bell à utiliser cette technologie propre et extrêmement efficace a eu un effet sur l'ensemble de l'industrie des télécommunications. Aujourd'hui, d'autres clients se sont ajoutés à la liste de clients de Carnot Réfrigération, qui compte maintenant près de 75 salles de serveurs équipés de cette TP.

En remplaçant les gaz réfrigérants synthétiques et nocifs pour la couche d'ozone par du CO<sub>2</sub>, Carnot réussit son pari environnemental et réduit de 4 000 fois l'impact des systèmes de refroidissement traditionnels sur le réchauffement climatique. Notons d'ailleurs que chacun de ces systèmes réduit l'équivalent en GES de 1 200 voitures sur la route pendant un an.

#### Initiatives complémentaires

##### Programme **ÉcoPerformance**

TEQ administre ÉcoPerformance, un programme visant la réduction des GES et offrant des subventions pour des projets d'investissement.

##### Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) administre le [Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage](#), qui offre un soutien financier au milieu municipal et au secteur privé pour l'installation d'infrastructures permettant de traiter la matière organique au moyen de ces deux procédés.

##### Programme Prime-Vert

Le programme [Prime-Vert](#) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation vise à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales en offrant un soutien financier à la réalisation d'actions individuelles par les entreprises agricoles.

##### Appel de projets du MESI

Dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le MESI travaille à l'élaboration d'un appel de projets qui visera à soutenir des projets d'acquisition, d'implantation et de commercialisation de TP permettant aux entreprises du Québec de réduire leurs émissions de GES. L'enveloppe associée à cette mesure sera de près de 67 M\$, dont 47 M\$ en provenance du Fonds vert et 20 M\$ prévus du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone du gouvernement du Canada. Trois appels de projets distincts devraient voir le jour, dont le premier dès 2018.

## Mesure 5

### Établissement de Communautés de pratiques

Les utilisateurs de TP tels que les entreprises et les municipalités ont généralement des pratiques d'affaires individualisées en matière d'acquisitions de même qu'envers l'opération et l'entretien de leurs TP. Or, le regroupement ou la mise en réseau d'utilisateurs de TP au sein de communautés de pratique offre des avantages économiques multiples provenant du partage des connaissances (comparaison des TP, formation, etc.) et de la mise en commun de ressources (projets conjoints de R-D).

### Description de la mesure

La mesure consiste à stimuler la réalisation de projets issus de communautés de pratique centrées sur l'adoption et l'utilisation de TP. Les membres d'une communauté seront invités à déterminer des enjeux auxquels ils font face en lien avec les TP et à les présenter à des promoteurs susceptibles d'apporter des solutions. Le MESI appuiera les projets retenus par les communautés de pratique tels que des projets d'innovation, des bancs d'essai, des études, etc. Plus de détails seront fournis lors du premier appel de projets de 2019-2020.

### Objectifs spécifiques

- Établir des communautés de pratiques centrées sur l'utilisation de TP.
- Stimuler la réalisation de projets issus de communautés de pratiques.

### INDICATEUR

**Nombre de communautés de pratiques mises en place.**

**CIBLE:** 4 communautés de pratique.

### INDICATEUR

**Nombre de projets retenus par l'ensemble des communautés de pratique**

**CIBLE:** 10 projets.

Cas à succès



### **Programme d'excellence en eau potable (PEXEP)**

En 2000, Réseau Environnement a mis sur pied le PEXEP, qui regroupe des responsables de stations de traitement d'eau de surface désireux d'améliorer les performances de leurs stations. Ce programme propose des outils d'optimisation visant à produire une eau dont la qualité dépasse les normes établies : logiciel de compilation de données, manuel d'auto-évaluation, etc. Plusieurs rencontres annuelles rassemblent les opérateurs et les gestionnaires pour échanger sur les pratiques opérationnelles, le développement des processus et les dernières innovations offertes sur le marché. Le PEXEP permet de poursuivre les discussions en continu et de créer une synergie entre les participants. Toujours en croissance, le PEXEP est un programme de référence rejoignant plus de 27 municipalités, comptant 45 stations de traitement et desservant près de 4 millions de Québécois. Les usines de traitement du PEXEP affichent des résultats supérieurs aux normes du MDDELCC. Le succès du PEXEP a permis de créer des communautés de pratiques similaires pour la distribution, l'économie d'eau potable et la gestion des eaux pluviales.



**DES ENTREPRISES**

**DE TECHNOLOGIES**

**PROPRES INNOVANTES**

**ET À LA CONQUÊTE**

**DES MARCHÉS**

**AXE**

**2**

L'axe 2 vise les entreprises québécoises de TP afin qu'elles améliorent leur compétitivité et qu'elles augmentent leurs parts de marché au Québec, au Canada et à l'international. Il poursuit deux objectifs :

- ▶ Stimuler l'innovation dans les entreprises de TP.
- ▶ Favoriser la commercialisation des TP.

## Constats au Québec

### Portrait

Les entreprises de TP et de biens et services environnementaux comptent plus de 11 000 emplois<sup>21</sup> et génèrent des revenus de près de 2,4 G\$<sup>22</sup>.

Près des trois quarts des entreprises sont actives à l'international<sup>23</sup> avec des revenus d'exportations de près de 250 M\$<sup>24</sup>.

La moitié des entreprises sont des PME comptant 13 employés ou moins<sup>25</sup>.

Elles ont attiré 91 M\$ d'investissements en capital de risque en 2012<sup>26</sup>.

Au moins 200 brevets d'invention en TP ont été détenus par les entreprises québécoises entre 2005 et 2016<sup>27</sup>.

### Forces

Masse critique d'entreprises de TP ayant une offre et une expertise diversifiées.

Écosystème dynamique (grappes, incubateurs, universités, centres de recherche, etc.).

Établissements de recherche reconnus à l'échelle internationale.

### Défis

Difficulté de pénétrer les marchés avec de nouvelles TP.

Besoin d'accompagnement pour la commercialisation.

22 23 24 25 26 27 28

22 Statistique Canada. 2015. *Enquête sur les biens et services environnementaux*.

23 *Ibid.*

24 Écotech Québec. 2014. *Livre blanc pour une économie verte par les technologies propres*, p. 6-7.

25 Statistique Canada. Op. cit.

26 Ernst & Young. 2018. *Panorama des Cleantech au Québec*, p. 10.

27 Thomson Reuters. Extraction en date du 9 février 2017.

28 Compilation du MESI à partir des données du United States Patent and Trademark Office.

## Fonds de recherche du Québec

Les [Fonds de recherche du Québec \(FRQ\)](#) ont pour mission de soutenir et de promouvoir l'excellence de la recherche et la formation de la relève afin de stimuler le développement de connaissances et l'innovation.

Le développement durable est l'un des trois grands défis de société prioritaires au Québec pour lequel les FRQ intensifient leurs efforts. Les FRQ soutiennent également plusieurs initiatives dans les TP et l'économie circulaire.

### Centre interdisciplinaire de recherche en opérationnalisation du développement durable

Ce [regroupement stratégique](#) réunit plus de 80 chercheuses et chercheurs ainsi que 500 étudiantes, étudiants et stagiaires de recherche postdoctorale de 15 établissements d'enseignement supérieur afin de réaliser des projets dans divers secteurs d'activité portant sur :

- la méthode et l'analyse de cycle de vie de l'utilisation de l'eau ;
- la gestion et la valorisation des matières résiduelles ;
- les obstacles institutionnels à l'efficacité énergétique.

### Centre en chimie verte et catalyse

Ce [regroupement stratégique](#) rassemble une cinquantaine de chercheuses et de chercheurs provenant de 7 universités et 300 étudiantes, étudiants et stagiaires de recherche postdoctorale. Le centre place l'invention et la valorisation de nouvelles réactions chimiques et biologiques au cœur de sa mission. Plusieurs des approches impliquent la catalyse, qui fournit plusieurs bénéfices écologiques tels que :

- la réduction de la consommation d'énergie ;
- la réduction de la quantité de produits de départ ;
- l'utilisation réduite ou l'élimination de matériaux toxiques et de solvants délétères ;
- un plus grand rendement du produit désiré.

### Programme de recherche en partenariat sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Cet [appel de projets](#) avait pour objectif de réunir des chercheuses et des chercheurs de champs disciplinaires complémentaires autour de projets en partenariat visant à réduire les émissions de GES au Québec afin :

- de mobiliser la communauté scientifique universitaire et collégiale, celle des milieux gouvernementaux et celle au sein d'entreprises ;
- de favoriser l'émergence de nouvelles connaissances, technologies et pratiques et d'en stimuler la diffusion ;
- d'augmenter le potentiel de recherche dans ce domaine en assurant la formation d'une relève de scientifiques, de spécialistes et d'experts.

## Objectif 2.1

# Stimuler l'innovation dans les entreprises de technologies propres

## Mesure 6

### Appui à des projets d'innovation

L'innovation accroît la compétitivité et la productivité, elle maximise les compétences des employés et peut allonger le cycle de vie des produits. Elle est considérée comme l'élément clé de la croissance économique et de l'évolution des niveaux de vie des sociétés.

Innover comporte des risques pour une entreprise. Il est admis que plus l'innovation présente un niveau élevé de nouveauté, plus les investissements nécessaires sont importants. Les PME, avec des ressources plus limitées, éprouvent de la difficulté à assumer pleinement les investissements et les risques inhérents à l'innovation.

Autrement dit, la majorité des PME n'ont pas nécessairement les ressources financières, techniques et scientifiques requises pour leur permettre de poursuivre avec succès le développement de telles innovations. Cette situation s'applique particulièrement à l'innovation dans les TP, lesquelles sont souvent émergentes, correspondant à des innovations de rupture qui finissent par remplacer des technologies bien établies.

Dans ce contexte, et à l'instar de l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le gouvernement du Québec peut intervenir pour apporter un soutien financier aux PME désirant continuer à développer des innovations dans le domaine des TP. Cette intervention permettra à des PME du Québec de saisir les occasions de création de richesse liées au développement des nouvelles TP.

### Description de la mesure

La mesure appuiera le financement de projets d'innovation dans les TP, par appels de projets et de façon continue, dans le cadre du nouveau programme Innovation du MESI. Une priorité sera accordée aux PME.

Les projets pourront être financés conjointement avec la participation du gouvernement fédéral ou d'un organisme disposant de fonds d'intervention du gouvernement du Canada.

Les niveaux de maturité technologiques visés pourront aller de la recherche appliquée jusqu'à la démonstration technologique précommerciale.

Les appels de projets pourront être ouverts à toutes les TP ou bien ciblés en fonction de thématiques ou de besoins spécifiques définis par les utilisateurs de TP, tels que des entreprises, des municipalités ou des ministères et organismes (MO) gouvernementaux.

Ces appels de projets devraient permettre au gouvernement d'augmenter sa capacité de repérer les projets les plus prometteurs et d'y investir, et ce, en cohérence avec les priorités et les orientations gouvernementales.

## Objectifs spécifiques

- Répondre aux besoins actuels et futurs du marché en matière de TP.
- Favoriser le développement et la démonstration de nouvelles TP.

### INDICATEUR

**Investissements totaux liés aux projets soutenus.**

**CIBLE:** au minimum 16 M\$ d'ici 2023.

### INDICATEUR

**Nouvelles technologies résultant des travaux de R-D (brevets, licences et tous les autres droits d'utilisation de la propriété intellectuelle).**

**CIBLE:** 15 projets soutenus menant à de nouvelles technologies.

Cas à succès

### Bionest



Le MESI a appuyé financièrement Bionest pour réaliser une démonstration en situation réelle d'opération de sa chaîne de traitement municipale pour les eaux usées domestiques commercialisée sous le nom de KAMAK. Ce projet, réalisé en collaboration avec la municipalité de Grandes-Piles, a permis d'optimiser la technologie, de recueillir des données sur les performances et d'obtenir une fiche d'information technique exigée par le MDDELCC pour commencer la phase de commercialisation sur le marché québécois. Le KAMAK est un système innovateur et unique au Canada. Il est modulable et s'intègre dans les étangs aérés sans nécessiter de coûteux travaux d'infrastructures. La durée de vie des étangs aérés est ainsi prolongée pour une fraction du prix comparativement aux solutions conventionnelles.

### Initiative complémentaire

#### Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022

La [Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation \(SQRI\) 2017-2022](#) propose des mesures concrètes afin d'appuyer l'innovation en entreprise, et ce, tout au long de la chaîne d'innovation.

Parmi ces mesures, la SQRI met en place le programme Innovation, regroupant divers programmes du MESI et d'Investissement Québec. L'objectif de ce regroupement est de faciliter la démarche d'obtention de financement pour les projets d'innovation par les PME.

### Initiative complémentaire

#### Programme Technoclimat

Le [programme Technoclimat](#) de TEQ a pour but d'encourager le développement d'innovations technologiques en matière d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable, de bioénergie et de réduction des émissions de GES.

## Objectif 2.2

# Favoriser la commercialisation des technologies propres

### Mesure 7

#### Soutien à des vitrines technologiques

La commercialisation des innovations technologiques est un défi bien connu du système d'innovation québécois. L'un des moyens privilégiés pour faciliter le passage du laboratoire au marché est la réalisation de vitrines technologiques.

Une vitrine technologique consiste en la démonstration ou l'utilisation d'un produit ou d'un procédé, prêt à être commercialisé, en situation réelle d'opération chez un partenaire public ou privé indépendant à l'entreprise<sup>29</sup>. Des acheteurs potentiels doivent pouvoir visiter la vitrine et avoir accès à des données probantes pertinentes sur cette nouvelle technologie afin que les promoteurs puissent en démontrer les avantages et stimuler les premières ventes.

#### Description de la mesure

La mesure appuiera le financement de projets de vitrines technologiques, de façon continue et par appels de projets, dans le cadre du nouveau programme Innovation du MESI afin d'appuyer les PME de TP dans la commercialisation de leurs innovations, tant sur le marché local que sur les marchés hors Québec.

Les projets de vitrines technologiques pourront être financés conjointement avec la participation du gouvernement du Canada ou d'un organisme disposant de fonds d'intervention du gouvernement du Canada.

#### Objectifs spécifiques

- Démontrer les bénéfices écologiques et économiques des TP.
- Favoriser la commercialisation des innovations dans les TP.

#### INDICATEUR

**Investissements totaux liés aux projets de vitrines technologiques soutenus.**

**CIBLE:** au minimum 16 M\$ d'ici 2023.

#### INDICATEUR

**Taux de croissance du chiffre d'affaires des entreprises de TP soutenues.**

**CIBLE:** taux de croissance supérieur à la moyenne du secteur manufacturier.

#### Initiative complémentaire

#### Appel de projets mobilisateurs du MESI

En septembre 2017, le MESI a lancé un [appel de projets mobilisateurs](#) visant la réduction des émissions des GES dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Cet appel de projets dispose d'une enveloppe de 12,5 M\$, provenant du Fonds vert, dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Les projets mobilisateurs regrouperont les savoir-faire des PME québécoises, des universités et des centres publics de recherche pour développer des produits ou des procédés novateurs dont la commercialisation réduira les émissions de GES dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

<sup>29</sup> Dans des cas exceptionnels, la vitrine peut être mise en place chez le promoteur du projet.

## Mesure 8

### **Accompagnement à la commercialisation**

Plusieurs entreprises québécoises de TP éprouvent des difficultés à commercialiser leurs produits et services innovants, tant sur le marché québécois que sur les marchés extérieurs. Un des défis majeurs pour les entreprises est la recherche et la concrétisation de partenariats d'affaires stratégiques.

Ainsi, malgré la présence d'un noyau solide et la croissance d'entreprises québécoises innovantes, elles ont souvent du mal à saisir les occasions offertes sur le marché mondial des TP.

Pour profiter de la croissance de la demande, les entreprises québécoises de TP bénéficieraient d'un accompagnement à la commercialisation adapté en fonction des divers marchés et clientèles auxquels elles s'adressent.

### Description de la mesure

La mesure consiste en diverses actions pour soutenir les entreprises de TP dans leurs activités de commercialisation sur les marchés québécois et extérieurs. Plus spécifiquement, la mesure prévoit :

- la réalisation d'études de marché et l'organisation d'activités d'information et de formation pour les entreprises québécoises de TP, y compris des ateliers d'échanges entre des entreprises présentes sur les marchés hors Québec et des PME moins actives sur ces marchés ;
- pour les secteurs fortement réglementés au Québec, l'organisation d'ateliers d'échanges entre les entreprises et les experts des MO concernés ;
- l'organisation d'activités de maillage (missions commerciales et accueil d'acheteurs) en lien avec des événements pertinents ou en réponse à des occasions d'affaires afin de permettre aux entreprises de percer de nouveaux marchés hors Québec.

Écotech Québec, la grappe nationale des TP, le MESI et le réseau des bureaux du Québec à l'étranger seront responsables de la mise en œuvre de cette mesure.

## Objectifs spécifiques

- Développer et partager l'intelligence d'affaires sur les meilleures pratiques et sur les marchés locaux et hors Québec.
- Favoriser le maillage des entreprises québécoises de TP avec les clients potentiels étrangers et les experts des MO.

### INDICATEUR

Nombre d'activités de partage d'intelligence d'affaires.

**CIBLE:** 10 activités d'ici 2023.

### INDICATEUR

Nombre d'activités de maillage (missions commerciales, accueils d'acheteurs et rencontres avec des experts des MO).

**CIBLE:** 32 activités d'ici 2023.

Cas à succès

### Industrie Orkan



L'entreprise Industrie Orkan de Saint-Hubert, mieux connue au Québec sous le nom d'Epurair, fabrique et installe des purificateurs d'air. Elle s'est engagée dans le développement du marché chinois depuis 2014. Puisque le marché de la purification de l'air est en forte croissance en Chine, leurs efforts pour 2017 se sont concentrés sur ce seul marché d'exportation.

Le Bureau du Québec à Shanghai et Export Québec accompagnent régulièrement l'équipe de Orkan dans ses démarches de développement en Chine alors que le Programme Exportation lui a permis, en 2017, d'effectuer deux missions de prospection et de formation auprès de ses clients et de ses partenaires locaux.

Industrie Orkan a participé à l'événement annuel du China Entrepreneur Club, où la promotion de ses solutions a été réalisée auprès des cent plus grandes entreprises de Chine. Les missions de prospection ont permis à l'entreprise de conclure plus de quinze ententes avec des distributeurs locaux. Industrie Orkan a aussi participé à l'exposition Écotech Air de Beijing, où trois nouveaux produits adaptés au marché chinois ont été lancés.

#### Initiative complémentaire

### **Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020**

La [Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020](#) vise à aider les entreprises, principalement les PME, à croître par l'internationalisation et à étendre leur présence hors Québec. Elle favorise la commercialisation des produits et services du Québec à l'étranger en appuyant la mise en œuvre de projets d'entreprises porteuses. Son approche vise à optimiser l'arrimage entre l'offre québécoise et les occasions d'affaires mondiales afin de maximiser les répercussions économiques pour le Québec. Des actions spécifiques pour la pénétration du marché de l'environnement sont ciblées, telles que l'appui à la recherche de partenaires clés et la diffusion d'information sur les tendances et les occasions d'affaires. De plus, pour les entreprises de TP visant des marchés d'application tels que l'énergie, le transport ou la construction, des actions de commercialisation internationale sont aussi réalisées.

#### Programme complémentaire

### **Programme Exportation**

Le [Programme Exportation \(PEX\)](#) offre une contribution financière non remboursable aux entreprises québécoises afin de les aider à réaliser leur projet à l'international plus facilement ou plus rapidement. Il soutient les entreprises dans la réalisation d'activités visant la préparation à l'exportation, le renforcement de leur capacité à exporter ou encore la consolidation et la diversification de leurs marchés hors Québec.

Les activités admissibles au PEX sont, notamment :

- l'embauche d'un spécialiste à l'exportation;
- la conception d'une stratégie pour vendre en ligne à l'international;
- les déplacements à l'extérieur du Québec pour rencontrer des clients potentiels;
- l'exposition dans un salon commercial;
- l'obtention d'une certification internationale.

## Mesure 9

### Création d'un Fonds de capital de risque

Malgré l'augmentation de la taille moyenne des fonds privés québécois, on compte peu de fonds de grande taille pour suivre la croissance des entreprises à succès. Ce problème est particulièrement aigu dans les secteurs hautement spécialisés et intensifs en capital comme celui des TP. Bien que cette situation s'observe également à l'échelle canadienne, il importe de s'assurer que les entreprises québécoises aient accès à du financement provenant de fonds de taille suffisante pour suivre leur croissance lors de rondes de financement plus importantes<sup>30</sup>.

#### Description de la mesure

Dans son budget 2018-2019, le gouvernement a annoncé sa volonté d'améliorer l'accès au financement des entreprises québécoises du secteur des TP en rendant disponible du capital pour financer leur croissance et accélérer la commercialisation de leurs produits et services. La participation d'experts et d'investisseurs privés et stratégiques est essentielle au succès de cette initiative. [Cycle Capital Management](#) prévoit ainsi mettre en place un nouveau fonds afin de financer des entreprises spécialisées notamment dans la chimie verte, la nouvelle génération de biocarburants, la transformation de la biomasse, l'écomobilité, les énergies renouvelables, le stockage d'énergie, l'efficacité énergétique ainsi que l'agriculture durable.

#### Objectifs spécifiques

- Améliorer l'accès au financement en capital de risque des entreprises de TP.
- Favoriser leur croissance et accélérer la commercialisation des TP.
- Encourager la participation d'investisseurs privés.

#### INDICATEUR

**Mise en place d'un fonds de capital de risque en TP.**

**CIBLE:** capitalisation d'un fonds d'une taille minimale de 150 M\$.

**Sommes investies dans des entreprises québécoises du secteur des TP.**

**CIBLE:** montants investis au Québec correspondant minimalement à la contribution du gouvernement du Québec dans le fonds.

#### Initiative complémentaire Fonds Ecofuel I

Le gouvernement du Québec a participé à la capitalisation du [Fonds Ecofuel I](#), en collaboration avec l'[Accélérateur Ecofuel](#). Cette initiative a pour but de soutenir l'amorçage et le démarrage d'entreprises québécoises innovantes du secteur des TP, en plus de favoriser l'accompagnement des entrepreneurs dans l'élaboration de plans d'affaires efficaces et dans l'amélioration de leurs capacités entrepreneuriales et d'innovation.

30 KPMG. 2018. *Le capital d'investissement au Québec – Évolution récente et nouveaux défis*. En ligne: <https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/capital-de-risque/>.



**UN ENVIRONNEMENT**

**D'AFFAIRES FAVORABLE**

**À LA CROISSANCE ET AUX**

**TECHNOLOGIES PROPRES**

**3**

**AXE**

L'axe 3 vise à améliorer l'environnement d'affaires en faveur de la croissance et des TP. Les trois objectifs suivants sont poursuivis :

- ▶ Mettre en place des conditions facilitant la croissance des entreprises.
- ▶ Former une main-d'œuvre répondant aux besoins d'une économie verte.
- ▶ Promouvoir une gouvernance efficace.

## Constats au Québec

### Portrait

L'indice de consommation responsable n'a pas progressé au Québec depuis 2010<sup>31</sup>.

19 mesures d'écofiscalité ont été recensées en 2016-2017<sup>32</sup>.

1 365 diplômes dans des programmes liés aux filières vertes ont été dénombrés en 2015, en hausse de 19 % depuis 2010<sup>33</sup>.

### Forces

Fiscalité avantageuse pour les PME innovantes, notamment en TP, et les entreprises qui adoptent des TP.

Présence d'outils favorables au virage vert et à l'innovation.

Présence d'une main-d'œuvre qualifiée.

Établissements d'enseignement collégial et universitaire reconnus.

### Défis

Peu d'indicateurs disponibles sur la croissance propre et les TP.

Besoin d'accélérer et de simplifier le processus pour l'obtention des aides financières et pour l'octroi des autorisations environnementales.

Méconnaissance des besoins des marchés publics par les entreprises.

Sous-utilisation du potentiel associé à l'écofiscalité.

Manque de formation de la main-d'œuvre sur la croissance propre.

31 32 33

31 Observatoire de la consommation responsable, Université du Québec à Montréal. 2017. *Baromètre de la consommation responsable : édition 2017*, p. 6.

32 *Ibid.*

33 ISQ. 2018. *Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*.

## Objectif 3.1

# Mettre en place des conditions facilitant la croissance des entreprises

### Mesure 10

#### Encadrement du marché des produits et services écoresponsables

L'un des principaux leviers à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables est la demande des consommateurs et des acheteurs institutionnels. À l'heure actuelle, il demeure difficile pour les entreprises québécoises de produits et services écoresponsables (PSE) de générer un rendement suffisant en lien avec les investissements importants qui doivent être consentis. Cela s'explique par trois facteurs :

- l'absence d'encadrement en ce qui a trait aux autodéclarations des entreprises sur la performance environnementale de leurs produits, ce qui conduit à des abus, tels que l'écoblanchiment (greenwashing) ;
- les consommateurs québécois qui sont peu sensibilisés, mal informés ou méfiants au sujet des répercussions environnementales des produits qu'ils consomment ;
- la difficulté pour les PME d'investir dans des certifications environnementales sans savoir si celles-ci constitueront un argument de vente suffisant et crédible aux yeux des consommateurs.

#### Description de la mesure

La mesure vise la coordination d'actions permettant de mieux encadrer le marché des PSE de même que de mieux outiller les entreprises qui souhaitent mettre en marché ce type de produits et services, et ce, dans la perspective de favoriser la consommation responsable au Québec.

La mesure vise plus précisément :

- la création d'un guide sur les bonnes pratiques de marketing écoresponsable et la diffusion de celui-ci ;
- la détermination de balises pour encadrer les déclarations environnementales sur les produits ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de lutte à l'écoblanchiment ;
- l'élaboration d'indicateurs de suivi de l'écoblanchiment et du pourcentage d'entreprises québécoises ayant recours à une certification écoresponsable pour ses produits et services ;
- la réalisation d'un projet pilote sur l'affichage environnemental des produits pour aider les consommateurs à faire des choix écoresponsables.

Cette mesure sera mise en œuvre en collaboration avec le MDDELCC.

## Objectifs spécifiques

- Aider les entreprises qui produisent des biens et services écoresponsables à se démarquer sur le marché québécois.
- Réduire le recours à des pratiques d'écoblanchiment (greenwashing).
- Créer des conditions de marchés favorables aux PSE.
- Permettre aux acheteurs institutionnels et aux consommateurs de faire des choix éclairés en matière de biens et services écoresponsables.

### INDICATEUR

#### Conception et évolution de l'indice d'écoblanchiment au Québec.

**CIBLES :** conception de l'indice en 2019-2020 et évolution de l'indice mesuré entre 2021 et 2023.

#### Initiative complémentaire

#### Moteurs de recherche sur les écoétiquettes

Le MDDELCC travaille sur la production d'un moteur de recherche sur les écoétiquettes présentes sur le marché québécois afin d'aider les citoyens et les acheteurs publics à faire des choix écoresponsables. Cet outil permettra notamment d'informer les citoyens sur la nature et la crédibilité de l'information fournie par ces étiquettes. Ce moteur de recherche sera un intrant important à la mise en œuvre de la présente mesure.

Pour sa part, le [Centre de recherche industrielle du Québec](#) a intégré de nouveaux critères au répertoire [iCRIQ.com](#), permettant aux acheteurs de repérer rapidement les produits ou entreprises qui détiennent des certifications écoresponsables. iCRIQ.com est le répertoire en ligne le plus complet de produits et services offerts par des entreprises québécoises.

## Action 1

### Carrefour québécois de l'économie verte

Plusieurs MO du gouvernement du Québec offrent une grande diversité de programmes qui appuient la transition vers une économie verte.

Or, il demeure complexe pour les entreprises de s'orienter rapidement vers le bon programme.

#### Description de l'action

Le MESI créera le Carrefour québécois de l'économie verte, qui sera hébergé par le portail [Entreprises Québec](#). Sur ce site Web, les utilisateurs auront le choix d'aller consulter l'information relative à l'adoption ou au développement de TP ou encore à la réalisation d'une démarche de développement durable en entreprise.

Le Carrefour québécois de l'économie verte sera un point de contact de première ligne responsable de rediriger les questions et les besoins des entreprises vers un réseau de répondants experts des divers MO associés. Le Carrefour répondra à des questions en matière de programmes d'aide financière, d'accompagnement, de réglementation, d'approvisionnement des marchés publics ou de protection de la propriété intellectuelle.

De plus, le MESI collaborera avec le gouvernement fédéral afin d'évaluer les possibilités d'arrimages avec son [Carrefour de la croissance propre](#) de façon à mieux orienter les clientèles vers les programmes tant provinciaux que fédéraux.

## Action 2

### Accessibilité aux marchés publics

Les entreprises, notamment les PME, hésitent parfois à soumissionner sur les appels d'offres publics face à la complexité du processus et à l'ampleur des exigences de qualification. Or, pour les entreprises de TP et celles de PSE, l'obtention d'un contrat public peut représenter un tremplin vers le succès et la croissance.

#### Description de l'action

Le Bureau d'accompagnement des entreprises aux marchés publics (BAEMP) du MESI a pour mandat d'appuyer les PME québécoises afin qu'elles saisissent les occasions de croissance découlant des marchés publics, pavant la voie aux marchés publics étrangers.

Le BAEMP répondra aux préoccupations soulevées par les PME québécoises :

- en les informant et en les sensibilisant aux possibilités découlant des marchés publics et en les outillant afin qu'elles puissent y accéder ;
- en facilitant l'intégration de leurs solutions innovantes, notamment celles émanant d'entreprises de TP et de PSE, dans les marchés publics ;
- en les appuyant dans la conquête des marchés publics étrangers.

## Action 3

### Allègement et accélération du processus d'octroi des autorisations environnementales

La nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement, adoptée en mars 2017, permet désormais aux promoteurs d'obtenir une autorisation à des fins de recherche et d'expérimentation pour l'obtention des autorisations environnementales. De plus, la réglementation environnementale doit contribuer à la réalisation de projets d'innovation lorsqu'il s'agit de TP.

#### Description de l'action

Le MESI continuera de travailler en étroite collaboration avec le MDDELCC afin de s'assurer que les projets d'innovation dans les TP puissent bénéficier d'un allègement réglementaire et d'une accélération du processus d'octroi des autorisations environnementales.

#### Poursuite des travaux sur l'écofiscalité

L'écofiscalité regroupe des instruments fiscaux qui incitent les agents économiques à adopter ou à délaisser des comportements et des pratiques de consommation en fonction des répercussions, positives ou négatives, qu'ils engendrent sur l'environnement ou la société. Elle constitue un moyen efficace d'ajuster les signaux de prix et d'établir l'équilibre sur le marché entre, d'une part, des produits et services matures et, d'autre part, des solutions innovantes plus chères à l'achat, mais moins dispendieuses à l'usage et plus avantageuses sur les plans environnemental et social.

Le gouvernement du Québec utilise déjà certaines mesures écofiscales telles que le partenariat avec la Californie dans la création du [plus important marché du carbone réglementé d'Amérique du Nord](#), des crédits populaires comme RénoVert pour améliorer l'écoefficacité des bâtiments, et les prélèvements sur la consommation d'essence pour financer de meilleurs services de transports en commun.

Le Québec a inscrit l'écofiscalité dans la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#) comme l'une des approches à privilégier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable. Ainsi, le gouvernement a constitué un groupe de travail interministériel dont le mandat était notamment de renforcer l'expertise gouvernementale en matière d'écofiscalité. Ce dernier a produit un guide<sup>34</sup>, en 2017, comportant une définition commune du concept d'écofiscalité ainsi qu'un inventaire des nombreuses actions que le gouvernement réalise déjà pouvant être considérées comme de l'écofiscalité.

Les MO disposent ainsi d'un outil de référence afin de pousser plus loin leur réflexion et d'élaborer des mesures d'écofiscalité efficaces et pertinentes pour, notamment, atteindre les objectifs de leur plan d'action de développement durable.

34 Gouvernement du Québec. 2017. *Le recours à l'écofiscalité: principes d'application*, 52 p.  
En ligne: [http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR\\_RecoursEcofiscalite.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_RecoursEcofiscalite.pdf).

## Objectif 3.2

# Former une main-d'œuvre répondant aux besoins d'une économie verte

### Mesure 11

#### Développement de formations vertes

La connaissance des produits, des services et des TP ainsi que des approches de développement et des pratiques de gestion plus responsables sont au cœur de la transition vers une économie verte. C'est pourquoi l'économie verte demande l'intégration de compétences dans un très large éventail de formations techniques et professionnelles et de gestion des organisations.

L'offre de formations générales visant l'adoption d'une démarche de développement durable en entreprise est abondante.

Toutefois, certaines lacunes sont observées :

- ces formations ne sont pas accessibles dans certaines régions ;
- elles ne sont pas suffisamment adaptées aux particularités de chaque secteur d'activité ou catégorie d'emploi ;
- les entreprises n'ont pas le réflexe de s'y inscrire, car elles ne sont pas offertes par des réseaux traditionnels de formation (ex. : colloques et congrès d'associations sectorielles de chambres de commerce).

#### Description de la mesure

À travers cette mesure, des formations seront développées en fonction des besoins du milieu et déployées auprès de différents publics cibles interpellés par la croissance propre. Parmi les intervenants ciblés, notons : certaines associations professionnelles (génie, comptabilité, design, etc.), les acheteurs publics et privés, les gestionnaires de portefeuille au sein des institutions financières ainsi que les organismes de développement économique en région.

Un appel de projets pour le développement des contenus de formation sera réalisé en fonction de thématiques et de clientèles prioritaires. Les modalités de déploiement des formations varieront selon les publics cibles.

#### Objectifs spécifiques

- Mettre à la disposition des acteurs du contenu de formation adapté à leurs besoins spécifiques en vue d'accélérer la transition vers une économie verte.
- Contribuer à un changement de culture en faveur de l'économie verte.

#### INDICATEUR

**Taux d'entreprises qui mentionnent le manque de ressources compétentes comme étant un frein à l'adoption de pratiques écoresponsables.**

**CIBLE:** réduction de 10 points de pourcentage entre 2017 et 2023<sup>35</sup>.

#### INDICATEUR

**Part des participants ayant modifié leurs pratiques suivant leur formation.**

**CIBLE:** 80 % des participants.

<sup>35</sup> Évalué à 38 %, en 2017, d'après un sondage réalisé par le MESI.

## Mesure 12

### Appui aux emplois verts

Le développement des compétences de la main-d'œuvre est primordial pour soutenir le virage vert des entreprises. En effet, la seule acquisition d'une TP ne peut être suffisante pour renforcer la productivité et l'écoperformance de l'entreprise si les employés n'ont pas les compétences pour l'utiliser et revoir les processus de production en conséquence.

#### Description de la mesure

La mesure consiste à promouvoir certains services qu'Emploi-Québec met à la disposition des entreprises qui prévoient faire ou font un virage vers l'économie verte, principalement :

- la [mesure Concertation pour l'emploi](#);
- la [mesure de formation de la main-d'œuvre - volet Entreprise \(MFOR-E\)](#).

À travers ces deux mesures existantes, Emploi-Québec pourra appuyer le financement d'initiatives telles que :

- le recours aux services d'experts pour réaliser des interventions visant l'amélioration de la gestion des ressources humaines, notamment en matière d'aide au recrutement ou en révision des processus de l'organisation du travail suivant l'implantation de TP au sein de l'entreprise;
- la formation des travailleuses et des travailleurs suivant l'implantation de nouvelles TP, s'ils sont à risque de perdre leur emploi ou s'ils sont faiblement qualifiés.

#### Objectifs spécifiques

- Accompagner les entreprises dans la gestion des ressources humaines (recrutement, perfectionnement, organisation du travail, etc.) lorsqu'une entreprise prend le virage de l'économie verte.
- Faciliter le développement des compétences pour les travailleurs touchés par des changements (technologiques ou autres) liés à l'économie verte ou au virage que prend une entreprise en faveur de l'économie verte.

Cas à succès à l'international

#### Alliances Emploi-Environnement en Belgique



Les Alliances Emploi-Environnement à Bruxelles et en Wallonie ont permis de créer un programme-cadre adopté par le gouvernement afin d'intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses politiques et de redynamiser l'économie de la Wallonie. Un des projets découlant de ces politiques a été réalisé dans le secteur du bâtiment. Parmi les mesures concrètes prises dans ce projet, on cite notamment les programmes de formation, les échanges de bonnes pratiques et le financement octroyé aux petites et moyennes entreprises. La stratégie des Alliances Emploi-Environnement vise à faire de l'amélioration de l'environnement une source d'occasions d'affaires et de création d'emplois<sup>36</sup>.

36 Alliance Emploi-Environnement. 2017. *Construction durable: plan pluriannuel 2016-2019*.

#### Initiative complémentaire

### **Veille prospective du marché du travail**

Le Plan économique du Québec 2018-2019 prévoit des investissements pour effectuer une veille sur l'état du marché du travail ainsi que sur les emplois et les compétences de l'avenir.

Deux chantiers seront donc créés. Le premier aura pour but d'assurer une veille sur les emplois et les compétences de l'avenir au moyen d'une démarche coordonnée avec les autres MO concernés. Cette veille permettra de recueillir et de diffuser de l'information pertinente afin de favoriser l'adéquation entre la formation et les besoins futurs du marché du travail dans le contexte actuel de changements technologiques continus. Elle devra notamment couvrir les enjeux environnementaux, tels que la transition énergétique et le verdissement des emplois.

Le deuxième s'inscrit dans la Stratégie métropolitaine sur les compétences du futur, mise en œuvre par le Conseil emploi métropole. Il visera à proposer des solutions aux enjeux de développement des compétences associées aux professions retenues pour chacune des grappes industrielles, dont Écotech Québec.

Le projet dans sa globalité devrait s'échelonner sur trois ans. Ces engagements font partie de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, rendue publique le 22 mai 2018.

#### Initiative complémentaire

### **EnviroCompétences**

Le MTESS soutient financièrement le comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement [EnviroCompétences](#). Celui-ci regroupe les représentants des employeurs et des travailleurs de l'environnement. Sa mission est d'accroître et de former la main-d'œuvre au service de l'environnement et du développement durable. Son rôle comporte trois mandats interreliés et dynamiques : voir à la formation continue et à la qualification professionnelle, soutenir et encourager les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines et contribuer à la connaissance de leur marché du travail. Il répond donc ainsi aux besoins de l'industrie relativement à la main-d'œuvre et à la formation en facilitant la concertation entre les représentants des entreprises, des syndicats et des établissements d'enseignement. Ainsi, depuis 2016, EnviroCompétences s'est vu octroyer plus de 200 000 \$ pour cinq projets touchant la formation grâce au [Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre](#).

## Objectif 3.3

# Promouvoir une gouvernance efficace



### Mesure 13 Création de l'Observatoire de l'économie verte

À l'heure actuelle, l'absence de définitions uniques et officielles à l'intérieur d'un cadre conceptuel de données et d'indicateurs nationaux empêche de mesurer les progrès du Québec sur la voie de l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables et de TP. Il importe donc de pallier ce manque pour procurer une gouvernance efficace à cette évolution importante de notre société.

#### Description de la mesure

La mesure consiste en la mise en place de l'Observatoire de l'économie verte, en collaboration avec l'ISQ. L'Observatoire aura comme mandat, entre autres, de définir statistiquement des concepts tels que « croissance propre », « industrie des TP », « économie circulaire » et « emplois verts » et de déterminer des indicateurs permettant d'évaluer les progrès dans ces domaines.

Ce premier mandat à l'Observatoire permettra de jeter de solides bases à partir desquelles des statistiques officielles seront produites et diffusées.

À titre d'exemples concernant le portrait de l'industrie de l'environnement et des TP, l'Observatoire aura pour défis :

- de s'arrimer avec l'initiative fédérale en matière de données ;
- de mesurer l'importance économique de l'industrie des TP ;
- d'utiliser une méthodologie en mesure d'estimer le nombre d'entreprises, le nombre et le type d'emplois ainsi que la proportion des activités destinées aux TP au sein de ces entreprises ;
- de présenter les données par sous-secteurs d'activité.

Les données obtenues seront la pierre angulaire de l'évaluation des résultats du présent plan d'action. Elles seront utilisées par les MO du gouvernement du Québec, les secteurs de la recherche privée et publique, les organismes sectoriels de main-d'œuvre, les associations sectorielles, les entreprises et tout autre acteur intéressé. Le MDDELCC s'en servira notamment pour enrichir le [système québécois d'indicateurs de développement durable](#), également produit en collaboration avec l'ISQ. Ces données statistiques permettent d'apprécier les progrès réalisés par la société québécoise en la matière.

Afin d'assurer la complémentarité des indicateurs de suivi de la croissance propre et de développement de l'industrie des TP, TEQ, le MDDELCC, le MESI et l'ISQ travailleront conjointement à la mise sur pied de l'Observatoire.

## Objectifs spécifiques

- Élaborer un cadre conceptuel d'indicateurs pour la croissance propre et les TP.
- Suivre les progrès du Québec en lien avec les objectifs stratégiques du PACTP.

### INDICATEUR

**Adopter un cadre conceptuel d'indicateurs pour la croissance propre et les TP.**

**CIBLE:** adoption d'ici 2019-2020.

### INDICATEUR

**Nombre d'indicateurs liés à la croissance propre mis en place.**

**CIBLE:** 10 indicateurs d'ici 2023.

Cas à succès

### Plateforme de connaissances sur la croissance verte



La [Plateforme de connaissances sur la croissance verte \(Green Growth Knowledge Platform – GGKP\)](#) est un réseau mondial d'organisations et d'experts internationaux qui trouve et comble les principales lacunes dans les connaissances sur la théorie et la pratique de la croissance verte. En encourageant une collaboration étendue et une recherche de classe mondiale, la GGKP offre aux praticiens et aux décideurs les orientations politiques, les bonnes pratiques, les outils et les données nécessaires pour soutenir la transition vers une économie verte.

### Initiative complémentaire

#### Initiative du gouvernement fédéral en matière de données sur les TP

Le gouvernement fédéral travaille depuis 2016, en collaboration avec le gouvernement du Québec, sur l'élaboration d'une stratégie pancanadienne relative aux données sur les TP. La stratégie vise à intégrer les données issues de sources multiples (Statistique Canada, industrie et programmes gouvernementaux). Le groupe de travail responsable des données sur les TP a mené ses travaux dans l'ensemble du gouvernement du Canada afin de définir l'univers des TP et de guider Statistique Canada dans la création de données sur les TP. Parmi les objectifs de cette initiative, notons l'intention de créer un cadre canadien de données uniformes qui permettra une meilleure comparaison des forces provinciales-territoriales et des entraves au marché par rapport à la taille de l'industrie, et l'idée d'assurer l'alignement des données et l'analyse avec Statistique Canada.

# SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Un comité de suivi permanent sera mis sur pied afin d'appuyer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action. Ce comité sera composé d'experts externes concernés par la croissance et les TP.

Un tableau de bord sera également constitué afin de faire le suivi des indicateurs de résultats de chaque mesure et l'atteinte des cibles établies pour chacun des objectifs stratégiques.

## CONCLUSION

À travers ses trois axes d'intervention, le PACTP 2018-2023 met en place les moyens et l'environnement d'affaires pour que les entreprises implantent et développent des TP et adoptent des pratiques d'affaires écoresponsables. Les entreprises bénéficieront aussi du développement et du partage de connaissances sur l'économie circulaire. Les mesures proposées seront appelées à évoluer dans le cadre de leur mise en œuvre dans les années à venir.

Dans son ensemble, le PACTP pose un nouveau jalon sur la voie d'une économie plus performante, plus innovante et plus verte, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs environnementaux ambitieux, à la compétitivité des entreprises du Québec et au bien-être des générations actuelles et futures.

Les tendances de fond dans l'économie, la société, les technologies et l'innovation montreront le chemin à suivre vers une économie verte et durable et vers l'idéal d'une croissance propre.



# ANNEXE 1

## Tableau récapitulatif des investissements

	Gouvernement du Québec	Autres partenaires	Investissements totaux
<b>Axe 1 : Des entreprises plus vertes dans toutes les régions du Québec</b>	<b>73,4</b>	<b>109,8</b>	<b>183,2</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Mesure 1 :</b> Accompagnement pour l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables</li> <li>▶ <b>Mesure 2 :</b> Financement pour l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables</li> <li>▶ <b>Mesure 3 :</b> Soutien à l'essor de l'économie circulaire</li> <li>▶ <b>Mesure 4 :</b> Appui aux projets d'investissement en technologies propres</li> <li>▶ <b>Mesure 5 :</b> Établissement de communautés de pratiques</li> </ul>			
<b>Axe 2 : Des entreprises de technologies propres innovantes et à la conquête des marchés</b>	<b>68,6</b>	<b>116,2</b>	<b>184,8</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Mesure 6 :</b> Appui à des projets d'innovation</li> <li>▶ <b>Mesure 7 :</b> Soutien à des vitrines technologiques</li> <li>▶ <b>Mesure 8 :</b> Accompagnement à la commercialisation</li> <li>▶ <b>Mesure 9 :</b> Création d'un fonds de capital de risque</li> </ul>			
<b>Axe 3 : Un environnement d'affaires favorable à la croissance et aux technologies propres</b>	<b>4,5</b>	<b>-</b>	<b>4,5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Mesure 10 :</b> Encadrement du marché des produits et services écoresponsables</li> <li>▶ <b>Mesure 11 :</b> Développement de formations vertes</li> <li>▶ <b>Mesure 12 :</b> Appui aux emplois verts</li> <li>▶ <b>Mesure 13 :</b> Création de l'Observatoire de l'économie verte</li> </ul>			
<b>Mise en œuvre du plan d'action</b>	<b>1,0</b>		<b>1,0</b>
<b>TOTAL – PACTP</b>	<b>147,5</b>	<b>226,0</b>	<b>373,5</b>

### Sources de financement du gouvernement du Québec

Autofinancement (mesure 4) <sup>37</sup>	25
Avances au Fonds du développement économique dans le Budget 2018-2019 (mesure 9) <sup>38</sup>	50
Crédits alloués au plan d'action dans le budget 2018-2019	72,5
<b>TOTAL – PACTP</b>	<b>147,5</b>

<sup>37</sup> L'autofinancement correspond à la valeur des interventions du gouvernement du Québec et non aux crédits budgétaires.

<sup>38</sup> Cette mesure ne présente aucune répercussion financière puisqu'il s'agit d'un placement avec espérance de rendement.

# ANNEXE 2

## Lexique

**Croissance propre :** croissance économique durable et inclusive minimisant son empreinte environnementale et assurant la pérennité des ressources naturelles.

**Cycle de vie :** étapes de vie d'un produit (extraction, transformation, transport, utilisation, fin de vie utile) ayant une incidence sur l'environnement et la société.

**Démonstration technologique :** mise à l'essai d'un produit ou procédé en situation contrôlée (par exemple, en laboratoire) ou en situation réelle d'opération ou d'utilisation, et ce, en vue d'une mise à l'échelle ou afin de compléter le développement ou l'amélioration du produit ou du procédé.

**Développement durable :** développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

**Écoblanchiment :** procédé de marketing ou de relations publiques, aussi appelé greenwashing, qui vise à prétendre, par le biais d'un argumentaire tendancieux, qu'un produit est écologique, alors qu'il n'a que peu ou pas d'effet positif sur l'environnement.

**Écoconception :** approche globale qui tient compte des répercussions environnementales et sociales d'un produit tout au long de son cycle de vie, et ce, dès sa conception.

**Écofiscalité :** ensemble des mesures économiques qui s'appuient sur les principes de l'utilisateur-payeur, de pollueur-payeur ou de l'internalisation des coûts, principes qui visent à décourager les activités nuisibles pour l'environnement et à encourager celles qui lui sont bénéfiques.

**Écoétiquette :** étiquette écologique attribuée par un organisme indépendant de l'entreprise et qui garantit aux consommateurs la performance environnementale et sociale du bien ou du service.

**Écologie industrielle :** écologie fondée sur une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels pour recréer, à l'échelle du système industriel, une organisation caractérisée par une gestion optimale des ressources et un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie.

**Économie circulaire :** système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

**Économie de fonctionnalité :** économie qui consiste à remplacer la notion de vente d'un bien par celle de la vente de l'usage du bien (ou d'une solution permettant de répondre à sa fonction). À titre d'exemple, un utilisateur pourrait payer en fonction du nombre d'impressions réalisées, plutôt que faire l'achat d'une imprimante.

**Économie verte :** selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources<sup>39</sup> ». Elle se caractérise notamment par un faible taux d'émission de carbone et une utilisation durable des ressources limitées, ce qui implique de nouvelles formes de création de richesse aux impacts environnementaux réduits (ex. : production d'énergie renouvelable, transports durables, économie circulaire, dépollution de l'environnement, etc.), à l'échelle tant locale que mondiale, comme nouveau moteur économique.

**Empreinte environnementale :** système de comptabilité qui mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les ressources consommées par un individu, une population ou une activité et pour absorber les déchets générés.

**Innovation :** création et introduction de biens, de services et de procédés nouveaux ou sensiblement améliorés dans un marché et dans divers milieux utilisateurs. L'innovation existe sous plusieurs formes, dont l'innovation de procédé, l'innovation de produit, l'innovation sociale et l'innovation organisationnelle.

**Logistique inversée :** système de gestion logistique des produits qui sont récupérés par l'entreprise, qu'il s'agisse de recyclage, de récupération ou d'autres formes de retours de produits du client vers le producteur.

**Niveau de maturité technologique :** mesure servant à évaluer la maturité d'une innovation en évolution.

**Pratique d'affaires écoresponsable :** pratique de gestion visant à répondre à un enjeu social, environnemental ou économique précis telle que l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion des déchets, l'insertion sociale et la prévention des accidents. Par son adoption de nature ponctuelle et à portée limitée, la pratique écoresponsable se distingue d'une démarche de développement durable ou de responsabilité sociale (voir « responsabilité sociale de l'entreprise »).

**Produits et services écoresponsables :** produits et services tenant compte des impacts sociaux et environnementaux qu'ils entraînent tout au long de leur cycle de vie.

39 Définition du Programme des Nations unies pour l'environnement, op. cit., p. 9.

**Responsabilité sociale de l'entreprise :** intégration, dans les processus de gestion et les activités des entreprises, de préoccupations environnementales et sociales ainsi que de dialogues avec les parties prenantes. Il s'agit donc d'une responsabilisation de la part des organisations à l'égard des conséquences de leurs décisions et de leurs activités sur la société et sur l'environnement, laquelle se traduit par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable.

**Symbiose industrielle :** réseau d'entreprises et de collectivités maillées entre elles par des échanges de matières, d'eau ou d'énergie, formant ainsi des synergies. La symbiose industrielle repose sur un ensemble de stratégies inspirées des cycles naturels et basées sur le bouclage des flux, permettant aux organisations d'optimiser l'utilisation des ressources et d'augmenter leur efficacité.

**Technologies propres (ou vertes) :** produits, services et procédés servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement, y compris ceux permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché.

**Vitrine technologique :** démonstration ou utilisation d'un produit ou procédé en situation réelle d'opération chez un partenaire public ou privé indépendant à l'entreprise. Le produit, ou procédé, doit être prêt à être commercialisé, mais des ajustements mineurs peuvent être apportés au cours de la réalisation. Des clients potentiels doivent pouvoir visiter la vitrine technologique et des données probantes pertinentes doivent être mises à la disposition des clients potentiels.

# ANNEXE 3

## Processus de consultation

### Consultations

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a invité, pendant l'automne 2017, les acteurs concernés par la croissance et les TP à proposer des pistes d'action en vue de l'élaboration du PACTP.

La consultation s'est échelonnée du 13 novembre au 11 décembre 2017.

Une page Web et un document de consultation ont été mis à la disposition des participants pour expliquer la démarche.

Les participants pouvaient soumettre leurs propositions par le biais de plusieurs plateformes:

- rencontre individuelle et de groupe;
- formulaire en ligne;
- mémoire;
- autres: courriel, présentation, étude, projet et vidéo.

Un total de 160 organisations, dont 55 entreprises à titre individuel, ont participé aux consultations publiques.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter la [synthèse des consultations](#).

De plus, un comité interministériel a été mis sur pied pour favoriser la collaboration d'autres MO interpellés par les enjeux relevés pour l'élaboration du PACTP.

### Comité-conseil du PACTP

En outre, pour appuyer l'élaboration du PACTP, un comité-conseil constitué d'experts indépendants a été mis sur pied. Ce comité était composé des membres suivants:

- **Germain Archambault**, président du [Conseil des industries durables](#)
- **Jean Lacroix**, président-directeur général du [Réseau Environnement](#) et de l'[Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie](#)
- **Hélène Lauzon**, présidente-directrice générale du [Conseil patronal de l'environnement du Québec](#)
- **Denis Leclerc**, président et chef de la direction d'[Écotech Québec](#)
- **Yves Normandin**, directeur du développement durable chez [Desjardins](#)
- **Mustapha Ouyed**, directeur technique et développement chez [Pyrobiom Énergies](#)
- **Marie-France Turcotte**, professeure à l'[Université du Québec à Montréal](#) et membre du [Réseau entreprise et développement durable](#)

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation remercie tous les membres du comité-conseil pour leurs conseils éclairés qui ont été indispensables à l'élaboration du PACTP.

# ANNEXE 4

## Politiques, stratégies et plans d'action

Politique, Stratégie ou Plan d'action	Champs horizontaux					Croissance propre				Technologies propres (tp)					
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022	●		●	●	●					●	●	●	●	●	●
Initiative manufacturière innovante	●	●		●	●										
Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022	●		●		●										
Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020	●			●	●					●	●	●	●	●	●
Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023					●										
Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Plan d'action sur les changements climatiques	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020	●		●	●	●	●				●	●	●	●	●	
Politique énergétique 2030 (et son plan d'action 2017-2020)	●	●						●		●	●				
Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023	●	●			●	●	●	●	●	●	●				
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (et son plan d'action 2018-2022)		●			●	●	●						●	●	●
Politique de mobilité durable - 2030	●	●			●			●	●	●	●				
Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023	●	●	●		●					●	●	●			
Plan d'action en électrification des transports 2015-2020	●	●			●			●		●	●				
Stratégie maritime (et son plan d'action 2015-2020)	●	●			●										
Politique bioalimentaire 2018-2025	●	●	●		●	●				●	●	●	●	●	●
Charte du bois	●				●					●					
Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023	●	●			●			●		●					
Stratégie d'aménagement durable des forêts	●	●	●				●	●		●				●	
Vision stratégique du développement minier au Québec 2016-2021								●							
Plan d'action pour la croissance et les technologies propres 2018-2023	●	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

### Légende

● Élément principal	Climat	Air	Eau	Sol	Énergie
● Élément secondaire	Matières résiduelles	Innovation	Investissement	Entrepreneuriat	Développement des marchés
	Main-d'oeuvre	Adoption des TP	Pratiques d'affaires durables	Économie circulaire	Développement des indicateurs





[ECONOMIE.GOUV.QC.CA/PACTP](http://ECONOMIE.GOUV.QC.CA/PACTP)  
[#PACTechPropres](https://twitter.com/PACTechPropres)